

Programme d'études de psychologie dans les hautes écoles et universités suisses

La loi sur les professions de la psychologie LPsy¹ constitue la base légale de la réglementation des études en psychologie au sein des hautes écoles et universités suisses ; elle règle également les titres postgrades fédéraux dans les domaines de spécialisation énumérés à l'art. 8 de la LPsy ainsi que l'utilisation des dénominations professionnelles protégées qui en découlent. En s'appuyant sur leurs propres règlements et programmes d'étude, les différentes hautes écoles et universités suisses représentées au sein de la KPSYCH² ont établi le présent consensus. Ce consensus établit les critères de la reconnaissance des cursus d'étude en psychologie dans les hautes écoles suisses et sert de base d'évaluation pour les organes décisionnels des instances professionnelles et autorités politiques.

1. Critères minimaux en termes de contenu et de structure

Bachelor 180 ECTS, dont au moins 120 ECTS en psychologie	Méthodologie	Minimum 30 ECTS, dont 25 ECTS au moins en statistiques et méthodologie et 3 ECTS au moins en travaux pratiques de méthode expérimentale et participation à des études de psychologie
	Fondements théoriques et applications	Minimum 54 ECTS, dont 3 ECTS au moins à choix dans cinq des domaines suivants : psychologie cognitive, des émotions et de la motivation ; biologie et neuropsychologie ; psychologie sociale ; psychologie du développement ; psychologie différentielle et de la personnalité ; psychologie clinique et de la santé ; psychologie du travail et des organisations, économie comportementale
	Compétences pratiques de base	Minimum 3 ECTS en diagnostic et entretien psychologiques
	Enseignements à choix	Minimum 33 ECTS en psychologie
Master 120 ECTS, dont au moins 108 ECTS en psychologie ^a	Théorie	Minimum 15 ECTS
	Méthodes	Minimum 6 ECTS
	Travail de master	Minimum 30 ECTS
	Expérience pratique (stage)	Minimum 9 ECTS
	Enseignements à choix	Minimum 48 ECTS en psychologie

2. Cursus

La condition préalable à l'utilisation du titre professionnel de psychologue protégé par la LPsy, ainsi que de toute autre dénomination professionnelle en psychologie, est l'accomplissement d'un cursus universitaire complet en psychologie, qui comprend l'obtention d'un bachelor et d'un master dont les programmes d'études auront satisfait en termes de contenu et de structure les critères minimaux précisés dans ce consensus.

3. Critères minimaux en matière de qualification et de contrôle de la qualité

L'enseignement de la psychologie est assuré par des spécialistes qualifiés et sa qualité évaluée de façon continue.

¹ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20091366/index.html>

² Université de Basel, Université de Bern, Université de Fribourg, Université de Genève, Université de Lausanne, Hochschule Luzern HSLU, Fachhochschule Nordwestschweiz FHNW, UniDistance/FernUni Schweiz, Università della Svizzera italiana, Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften ZHAW, Université de Zürich

Adopté par la Commission pour les études de psychologie dans les universités suisses le 1er octobre 2020 ; mis à jour le 17 juillet 2025.

SPS SGP SSP

Swiss Psychological Society
Schweizerische Gesellschaft für Psychologie
Société Suisse de Psychologie

Bachelor	University of Basel	University of Bern	University of Fribourg	University of Zürich	Université de Genève	UniDistance FernUni Schweiz		Université de Lausanne	FHNW		ZHAW	HSLU
Domaine						F	D		AOP	WP		
Introduction	3	2	3	2	9	10	10	9	1	1	5	
Méthodologie	37	31	45	33	33-42	39	40	45	33	33	31	30
Statistiques et méthodologie	26	25	27	25	30-39	29	30	39	27	27	28	27
Travaux pratiques en méthode expérimentale et participation à des recherches en psychologie	11	6	18	8	3	10	10	6	6	6	3	3
Fondements théoriques / Applications	70	56	54	75	123-132	116	100	69	68	72	56	78
Psychologie cognitive, des émotions et de la motivation	14	12	6-9	13	15-24	30	30	9	10	10	8	9
Biologie et neuropsychologie	8	6	3-12	10	6	19	10	12	3	3	4	-
Psychologie sociale	14	6	0-6	6	6-9	10	10	12	6	6	6	6
Psychologie développementale	11	6	6-9	10	9-12	10	10	6	3	3	5	3
Psychologie différentielle et de la personnalité	3	3	0-3	4	6	4	10	6	3	3	7	3
Psychologie clinique et de la santé	14	9	6-12	20	3-18	20	20	18	9	3	22	3
Psychologie du travail et des organisations, économie comportementale	6	6	0-9	8	3	10	10	3	33	28	4	AOP 24
Autres domaines de la psychologie		8	0-21	4	54-87	13	-	3	1	16	-	MKP 24
Compétences pratiques de base	11	21	27	4	6	15	10	9	21	12	28	27
Diagnostic	7	11	9	4	6	10	10	6	3		18	-
Compétences pratiques	4	10	18			5		3	18	12	10	27
Expérience professionnelle ou de recherche	12		18		6 (optional)				27	27	20	12
Travail de bachelor	12	10	15	6	6 (optional)		10		12	12	15	15
Enseignements à choix	0-35	60	18	60	42		10	48	18	23	31	12
Total	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180

SPS SGP SSP

Swiss Psychological Society
Schweizerische Gesellschaft für Psychologie
Société Suisse de Psychologie

Master	Université de Bâle	Université de Berne	Université de Fribourg	Université de Neuchâtel	Université de Zurich	Université de Genève	UniDistance FernUni Schweiz		Université de Lau- sanne	FHNW	ZHAW	Università della Svizzera italiana
Domaine							F	D				
Théorie	15	60	63	51	38	54-81	15	40	39	36	18	62
Pratique							3-18		3-15	12		
Méthodes	12	10	12	6	8	9	20	20	12	12	20	6
Pratique (stage)	12	10	15	15	16	6-15	15	15	15-18	18	12	14
Travail de master	30	30	30	36	38	30	30	30	30	30	30	30
Mémoire							8					
Projet de master	min. 105	10		12	12	6	40	15	6-24	12	40	8
Examen de master	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
Enseignements à choix												
TOTAL												